



On ignore encore quand le cas de Paul Chouta sera à la cour d'appel de Yaoundé pour jugement.

Selon Tamfu Richard, l'un des avocats de la défense du journaliste, la situation s'est encore compliquée suite à la fusion du procès de Paul Chouta et d'un certain Mispa Ngo Hegam,

Le 10 septembre 2019, le tribunal de première instance de Yaoundé a décidé de fusionner l'affaire avec la propriétaire de l'école malgré le refus de Chouta de se déclarer complices de la diffamation.

Paul Chouta est accusé de diffamation et de propagation de fausses informations. Cela fait suite d'une plainte déposée contre lui par l'écrivaine franco-camerounaise, Calixthe Beyala, ce qui a conduit à son arrestation le 28 mai 2019.

L'avocat Tamfu Richard s'adressant au Comité pour la protection des journalistes (CPJ), estime que ces accusations sont des représailles contre lui suite à son reportage sur sa page Facebook "**Le TGV de l'Info**" qui critique la mauvaise gouvernance et les pratiques antidémocratiques du gouvernement.

Paul Chouta s'est vu refuser la libération sous caution par la police judiciaire le 31 mai et a

ensuite été emmené à la prison de Kondengui, selon le bâtonnier, Emmanuel Simh.

Si Paul Chouta est reconnu coupable de diffamation, il peut encourir jusqu'à six mois de prison et payer une amende de 2 millions de francs CFA et pour des informations biaisées, il peut être emprisonné jusqu'à cinq ans et payer une amende de 1 million de francs CFA.